

Saint-Michel, le 11 avril 2019

Municipalité du Canton de Hemmingford
a/s de Madame Sylvie Dubuc
Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim
505, rue Frontière, local # 3
Hemmingford (Québec)
J0L 1H0

OBJET : Adoption du règlement URB-205-9-2019 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Jardins-de-Napierville

Madame,

La MRC des Jardins-de-Napierville a adopté lors de sa séance ordinaire du 10 avril 2019, le règlement no URB-205-9-2019 visant à modifier le schéma d'aménagement et de développement révisé, le tout conformément à l'article 53.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Le règlement URB-205-9-2019 en vue d'autoriser la fonction «industrielle locale» dans l'affectation «commerciale locale».

Une assemblée publique de consultation a été tenue le 13 mars à 19h45 à l'édifice de la MRC des Jardins-de-Napierville.

Nous vous transmettons par la présente, tel que le stipule l'article 53.6 de ladite Loi, copie conforme du règlement no URB-205-9-2019, de même que la résolution d'adoption.

Veuillez prendre note que ce règlement entrera en vigueur lors de la réception de l'avis de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le confirmant. Seules les municipalités de Saint-Patrice-de-Sherrington, Saint-Jacques-le-Mineur et de Saint-Cyprien-de-Napierville pourront adopter, conformément à l'article 58 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, tout règlement de concordance dans les six mois de l'entrée en vigueur du règlement.

Veuillez agréer l'expression de nos plus cordiales salutations.



Nicole Inkel
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière
NI/lg